

saison 2018-2019

COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

34 rue Henri-Varagnat • 93140 Bondy

5800000.coc@ffhandball.net

01 48 48 48 81

COMMISSION
ORGANISATION
COMPÉTITIONS
LIGUE
ÎLE DE FRANCE



COUPE DE
LA LIGUE

RÉGIONAUX &
DÉPARTEMENTAUX

TIRAGE DES 1/64^{ES} DE FINALE

à jouer avant le 28/10/2018

MASCULINS

5875005	Paris UC	–	Exempt	
5875056	Paris SC	–	Exempt	
5877001	Avon SC	–	Exempt	
5877009	Claye-Souilly SHB	–	Exempt	
5877016	US Lagny-Montévrain	–	Exempt	
5877021	USJM HB Mitry-Mory	–	HBC Campésien	5877067
5877023	CS Monterelais	–	Exempt	
5877034	Torcy HB MLV	–	Exempt	
5877035	US Vaires EC	–	Exempt	
5877037	USM Villeparisis	–	Exempt	
5877043	HBC Thierrypontain	–	Exempt	
5877078	Sénart AHB	–	Exempt	
5878002	AS Mantaise	–	Exempt	
5878004	CLOC Achères	–	Exempt	
5878006	Aubergenville HB	–	Exempt	
5878007	AS Bonnières	–	Exempt	
5878010	Ent. Cellois / Louveciennes	–	Exempt	
5878041	Versailles HBC	–	Exempt	
5878046	Houilles-Le Vesinet-Carrières HB	–	Exempt	
5878056	USHB Vernouillet-Verneuil	–	Exempt	
5878061	HBC Conflans	–	Exempt	
5878075	ASHB Les Mureaux	–	Exempt	
5891006	Bondoufle AC CE	–	Exempt	
5891014	HB Étampois	–	Exempt	
5891015	SCA 2000 Évry	–	Exempt	
5891017	HBC Val-de-Seine	–	Exempt	
5891025	H Mennecy VE	–	Exempt	
5891026	Morsang-Fleury HB	–	Exempt	
5891030	US Ris-Orangis	–	Ballancourt VE	5891075
5891031	Ste-Geneviève Sports	–	Exempt	
5891034	Savigny HB 91	–	Exempt	
5891037	TU Verrières	–	Exempt	
5891058	CO Crosne	–	Exempt	
5891066	HBC Coudraysien	–	Exempt	
5892005	ASV Chatenay-Malabry	–	Exempt	
5892009	COM Bagneux	–	Exempt	
5892011	Chaville HB	–	Exempt	

LIGUE ÎLE-DE-FRANCE DE HANDBALL

34 rue Henri-Varagnat - 93140 Bondy
T. +33 (0)1 48 48 48 81 - 5800000@ffhandball.net - www.handball-idf.com

n° SIRET : 785-461-948-00057 - n° APE : 9312Z

5892012	Clamart HB	–	Exempt	
5892036	Levallois SC	–	Exempt	
5893001	AS Bondy	–	Exempt	
5893003	HBC Livry Gargan	–	Exempt	
5893008	CM Aubervilliers	–	Exempt	
5893009	Aulnay HB	–	Exempt	
5893012	Blanc Mesnil SHB	–	Exempt	
5893013	AC Bobigny	–	Exempt	
5893024	Neuilly-Plaisance Sports	–	Exempt	
5893026	AS Pierrefitte	–	Exempt	
5893032	La Dionysienne HB	–	Exempt	
5893055	Villemomble HB	–	Exempt	
5893067	USM Audonienne	–	Lilas-Pré HB	5893057
5893069	Villepinte HBC	–	Exempt	
5894005	CSA Kremlin-Bicêtre	–	Exempt	
5894009	Réveil de Nogent HB	–	Exempt	
5894019	US Fontenaysienne	–	Villeneuve HB	5894038
5894023	CA L-Haÿ-les-Roses	–	Exempt	
5894026	Entente Plesséenne	–	Exempt	
5894029	ES Sucy	–	Exempt	
5894035	Villiers EC	–	Exempt	
5894040	ES Vitry	–	Exempt	
5894055	Joinville HBA	–	Exempt	
5894058	CHB Bry	–	Exempt	
5895002	HB St-Brice 95	–	Exempt	
5895020	Ass. Roissy HB95	–	Exempt	
5895021	St-Gratien/Sannois HBC	–	Exempt	

RAPPELS

Règle de participation

Tout joueur ou toute joueuse ayant participé à un tour en coupe de la ligue des nationaux ne pourra plus participer en coupe de la ligue des régionaux. Tout joueur ou toute joueuse de plus de 16 ans ayant participé à 6 matches en championnat de France plus de 16 ans ne pourra plus évoluer en coupe de la ligue des régionaux.

Les joueuses et joueurs évoluant en championnat de France moins de 18 ans pourront choisir le niveau de la coupe de la ligue où ils veulent évoluer, en respectant les règlements de l'alinéa précédent.

Tous les joueurs ou joueuses de moins de 18 ans ayant participé à 6 matches en championnat de France plus de 16 ans ne pourront plus évoluer en coupe de la ligue des régionaux.

Les joueurs ou joueuses ayant évolué pour leur club en championnat peuvent participer à un match en coupe de la ligue sur le même week-end.

Arbitrage

En cas d'arbitrage officiel, les indemnités d'arbitrage seront réglées par le club recevant.

Si aucun arbitre officiel n'est désigné ou présent, il convient d'appliquer les dispositions stipulées dans le code d'arbitrage.

Durée des rencontres

La durée des rencontres est fixée comme suit : 2 x 30 minutes (repos 10 minutes), sauf pour les ¼ de finale et les ½ finales, disputés le même jour en 2 x 25 mn.

En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire : épreuve des tirs au but dans les conditions prévues au 3.3.6. du règlement général des compétitions nationales.

FdMe

La feuille de match électronique sera établie avec soin et précision.

Chaque équipe pourra inscrire un maximum de 14 joueurs sur la feuille de match électronique.

Toutes les licences seront autorisées sauf les licences de type C.

LIGUE ÎLE-DE-FRANCE DE HANDBALL

34 rue Henri-Varagnat - 93140 Bondy
T. +33 (0)1 48 48 48 81 - 5800000@ffhandball.net - www.handball-idf.com

n° SIRET : 785-461-948-00057 - n° APE : 9312Z